

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/¹¹⁶...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/009/AN
DU 10 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/009/AN du 10 mai 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) (Prêt au titre de IJARAH et ISTISNA'A) Projet de construction de deux routes d'intégration régionale Dabola-Kouroussa et Gueckédou-Kondembadou en République de Guinée, signé le 02 mars 2017, pour un montant de 198.700.000 Euros.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 JUIN 2017


Prof. ALPHA CONDE